



## Assemblée générale

Distr. générale  
14 avril 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Assemblée générale

#### Cinquante-huitième session

Point 94 d) de l'ordre du jour

**Environnement et développement durable :  
poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action  
pour le développement durable des petits États insulaires  
en développement**

### **Lettre datée du 6 avril 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous communiquer les conclusions de l'Atelier international sur la vulnérabilité économique et la capacité de résistance des petits États qui s'est tenu dans l'île de Gozo (Malte) du 1er au 3 mars 2004 (voir annexe). Au nom des États et des organisations qui ont participé à cet atelier et à leur demande, nous vous prions de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 94 d) de l'ordre du jour.

Ce document devrait contribuer utilement au succès de la Réunion internationale qui se tiendra à Maurice.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de Malte  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Walter **Balzan**



**Annexe à la lettre datée du 6 avril, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration finale**

**Conclusions de l'Atelier sur la vulnérabilité économique  
et la capacité de résistance des petits États, organisé  
par le Secrétariat du Commonwealth et l'université de Malte  
au Centre universitaire de Gozo dans l'île de Gozo (Malte)  
du 1er au 3 mars 2004**

**Introduction**

1. Vingt-six experts de toutes les régions du Commonwealth – universitaires, professionnels, décideurs et représentants d'organisations internationales et régionales – ont participé à un atelier sur la vulnérabilité économique et la capacité de résistance des petits États, organisé au Centre universitaire de Gozo dans l'île de Gozo (Malte) du 1er au 3 mars 2004.

2. Cet atelier, qui s'inscrivait dans les préparatifs de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, a été consacré à l'étude de certains aspects de la vulnérabilité économique des petits États, en particulier les petits États insulaires en développement, et aux moyens stratégiques à mettre en oeuvre pour augmenter la capacité de résistance de ces États. Il a tenu compte de la conclusion du groupe spécial d'experts chargé d'établir les indices de vulnérabilité, réuni à New York en décembre 1997, selon laquelle « en tant que groupes, les petits États insulaires en développement sont plus vulnérables que d'autres groupes de pays en développement ». Les participants ont également étudié le rôle moteur du commerce dans la croissance et le développement.

3. Les participants ont noté ce qui suit :

- Les réunions organisées au niveau régional à Samoa, au Cap-Vert et à la Trinité-et-Tobago pour préparer la Réunion internationale ont confirmé qu'en tant que groupes, les petits États insulaires en développement se heurtaient à des obstacles particuliers du fait de la vulnérabilité de leur économie et de leur milieu naturel ainsi que de la fragilité de leur tissu social;
- La Réunion préparatoire interrégionale des petits États insulaires en développement qui s'est tenue à Nassau (Bahamas) en janvier 2004 a confirmé à nouveau la vulnérabilité économique des petits États insulaires en développement et demandé que soit mis au point un indice de capacité de résistance.

4. Les participants se sont penchés par ailleurs sur un certain nombre de questions qui préoccupent les petits États, notamment :

- La perte du statut de pays le moins avancé pour un certain nombre de petits États insulaires en développement;

- La nécessité pour les petits États, en particulier les petits États insulaires en développement, de bénéficier d'un traitement particulier et différencié et d'une certaine marge de manoeuvre au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

5. Les participants ont estimé qu'un cadre conceptuel axé sur la vulnérabilité et le renforcement de la capacité de résistance pourrait contribuer à répondre à ces préoccupations et appuyer l'action menée aux niveaux national et régional. Ils ont également émis l'idée qu'il fallait mettre en place des mécanismes de participation et de collaboration faisant appel à tous les principaux intéressés pour garantir le succès des stratégies adoptées.

### **Vulnérabilité et capacité de résistance des petits États**

6. Les participants ont réaffirmé que les vulnérabilités inhérentes à l'économie des petits États avaient été reconnues au niveau international. Ces vulnérabilités résultaient de l'exposition de ces États à des chocs extérieurs échappant à leur contrôle ainsi que de faiblesses structurelles, exacerbées notamment par le caractère très ouvert de leur économie, la concentration de leurs exportations et leur forte dépendance par rapport à des importations stratégiques, par leur éloignement et le coût élevé des transports, ainsi que par les risques de catastrophes naturelles encore accrus par le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer. Une telle situation constitue un obstacle de taille pour le développement économique durable des petits États.

7. Les petits États ne sont pas restés inactifs face à cet état de choses. Nombre d'entre eux ont réussi à renforcer leur capacité de résistance et les démarches qu'ils ont suivies pourraient être reproduites ailleurs. Dans cette optique, il est extrêmement important que la communauté internationale apporte une assistance technique et financière aux petits États pour les aider à se doter des moyens d'atténuer leur vulnérabilité et de renforcer leur capacité de résistance.

### **Recommandations à l'intention des petits États**

8. Afin d'accroître leur capacité de résistance, les petits États devraient prendre les mesures suivantes :

h) Promouvoir la bonne gestion des affaires publiques en appliquant les politiques voulues pour garantir la stabilité politique et le respect de l'état de droit, s'attaquer au problème de la corruption ainsi que favoriser la responsabilisation, la transparence et l'efficacité dans les services publics;

i) S'efforcer de créer un cadre macroéconomique solide, fondé sur un faible taux d'inflation, des taux de change stables et des déficits budgétaire et extérieur d'un niveau acceptable;

j) Entreprendre la réforme des échanges en promouvant des pratiques commerciales équitables et en encourageant la concurrence;

k) Améliorer la productivité de la main-d'oeuvre et la flexibilité du marché de l'emploi avec la collaboration et la participation des partenaires sociaux et autres intéressés;

l) Promouvoir la cohésion sociale, appuyer l'élimination de la pauvreté et la recherche de moyens de subsistance durables et favoriser un développement social harmonieux;

m) Protéger l'environnement et le gérer de façon durable, notamment en prenant des mesures pour améliorer le rendement énergétique, promouvoir la gestion des déchets, rationaliser celle des ressources en eau et encourager une utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles;

n) Promouvoir l'innovation, la recherche et la technologie en tant que vecteurs de la concurrence.

9. Dans ce contexte, il conviendrait d'examiner l'utilité d'un indice de la capacité de résistance.

### **Aspects régionaux et internationaux**

10. Il faudrait renforcer les capacités de négociation des petits États, en particulier les petits États insulaires en développement, en les dotant d'instruments d'analyse tels des indices de vulnérabilité. L'appui des organisations régionales et internationales serait un atout en la matière.

11. Il faudrait aider l'Alliance des petits États insulaires à formuler une position collective au sein des instances internationales, en particulier celles où se négocient les instruments internationaux. Les participants ont par ailleurs noté avec satisfaction que la structure de l'Alliance était en voie d'institutionnalisation.

12. Les participants ont rendu hommage au Secrétariat du Commonwealth qui s'efforce d'aider les petits États à coordonner les actions qu'ils mènent pour faire valoir qu'il se justifie de leur accorder un traitement particulier au sein de l'OMC.

13. Les participants ont remercié les organisations internationales et régionales qui ont appuyé les efforts déployés par les petits États pour promouvoir leur développement durable. Ils ont également exprimé leur gratitude aux universités et aux établissements de recherche, notamment l'université de Malte, l'Université des Antilles et l'Université du Pacifique-Sud, qui défendent les intérêts de ces États. Ils les ont priés instamment de poursuivre leur action en ce sens dans le cadre du projet de consortium des universités des petits États insulaires en développement.

### **Recommandations à l'intention de la communauté internationale**

14. Les participants ont instamment prié :

a) La Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies de prendre note des conclusions de l'Atelier lors de sa réunion préparatoire à la Réunion internationale de Maurice (14-16 avril 2004) et d'engager la communauté internationale des donateurs à aider les petits États insulaires en développement à renforcer leur capacité de résistance;

b) Les organismes du système des Nations Unies compétents, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de continuer d'aider les petits États, en particulier les petits États insulaires en développement, à promouvoir le

développement durable en général et le renforcement de la capacité de résistance en particulier;

c) La communauté internationale des donateurs, notamment les institutions financières internationales, d'apporter une assistance financière et technique aux petits États pour appuyer leurs efforts visant à surmonter leurs vulnérabilités intrinsèques et à renforcer leur capacité de résistance;

d) L'OMC de tenir compte des préoccupations et besoins particuliers des petits États, en particulier les petits États insulaires en développement, et des vulnérabilités qui caractérisent leur économie du fait de la libéralisation des échanges et de la mondialisation, et d'envisager en conséquence d'accorder à ces États un traitement spécial et différencié.

### **Futures activités**

15. Reconnaissant la nécessité d'établir un cadre rigoureux en matière de renforcement de la capacité de résistance, les participants ont convenu qu'il fallait continuer à mettre au point un indice permettant de mesurer cette capacité ainsi qu'à développer une gamme d'outils plus large à l'appui de l'élaboration des politiques nationales et régionales.

### **Remerciements**

16. Les participants ont exprimé leur reconnaissance au Gouvernement maltais et à l'Université de Malte pour leur aimable hospitalité et leur accueil chaleureux; ils les ont remerciés d'avoir su créer un climat propice au succès de la réunion.

17. Les participants ont également remercié le Ministre des finances et des affaires économiques et le Ministre de Gozo de la part qu'ils ont prise aux débats et de l'appui qu'ils ont apporté tous deux à la promotion de mesures en faveur des petits États.

18. Les participants ont prié le Gouvernement maltais de communiquer les présentes conclusions au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin qu'il les fasse distribuer en tant que document officiel de l'ONU.